



CITÉ MÉDIÉVALE
EN CÔTE ROANNAISE

République Française
Département de La Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Saint-Haon-le-Châtel

Procès-verbal du Conseil Municipal **De Saint-Haon-le-Châtel** **Séance du 25 août 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Estelle DEMAIZIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 12

Présents : DEMAIZIERE Estelle, RICHARD Christian, VIGNIER Sylvie, DESCOMBES Jean-Paul, HENRY Michel, GUILLOD Gilliane, SÉRAN Corinne, BASSOT Nadine, DULAC Nathalie, CHAPUIS Cédric

Absents excusés : TIXIER Jean-Guy, DUSSUD Pascal, LIABOEUF Claudine, MARCHETTO Johan, DUINAT Chloé

Procurations : - de Claudine LIABOEUF à Nathalie DULAC
- de Chloé DUINAT à Estelle DEMAIZIERE

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Nadine BASSOT

0 – Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026 est arrêté et approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Par conséquent, la Maire et la secrétaire de séance signent le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026.

0' – Information sur les commandes passées dans le cadre de la délégation depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2026

Gilliane GUILLOD souligne 2 factures de fournitures pour l'école qui sont prises sur le budget de 50 € par enfant. Les factures sont présentées par Estelle DEMAIZIERE :

FACTURE	FOURNISSEUR PRESTATAIRE ENTREPRISE	OBJET	MONTANT EN € TTC
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions GDF et CB régie locations mai 2026	176,44
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions CB régie ALP CANTINE mai 2026	3,99
Facture	SAUVELEC	Electricité CFO CFA	3803,40
Facture	SGC LOIRE NORD	Amortissements des biens de l'année 2026	12558,53
Facture	MNT	Cot MNT SANTE - Rémunérations - juillet 2026 - 042232-CVS/00	399,58
Facture	SIE ROANNE	Cot D.G.F.I.P. - juillet 2026	71,00

Facture	IRCANTEC	Cot IRCANTEC - Indemnités - juillet 2026	148,03
Facture	URSSAF DU RHONE	Cot URSSAF - Indemnités - juillet 2026	201,88
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	gaz gîte et appoint chaufferie abo et conso 04-04-26 au 03-05-26	293,83
Facture	TD DISTRIBUTION	Carburant juin 2026	197,00
Facture	API RESTAURATION	Pique-nique du 19/06/2026	176,48
Facture	API RESTAURATION	repas livrés en juin 2026	2354,49
Facture	BETAMAT DECO BRICO	rallonge chantier, boulons pr verrou, verrou, cadenas, sangles pr pompe arrosage, matos arrosage fleurs, 2 paires de lunettes de protection et 2 paires de genouillères	103,82
Facture	PHARMACIE DE RENAISSANCE	Pansements école	11,40
Facture	PEREIRA ET FILS SARL	Reprise de joints des 3 salles de douche +	546,38
Facture	RBI	Maintenance photocopieurs école et mairie du 24-03-26 au 22-06-26	554,96
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Divers mairie, eau et sirops école, pique-nique école, pot Christine	89,58
Facture	CROS MAUD	Réunion régisseurs à la DGFIP le 03-07-2026	12,30
Facture	LA POSTE	Affranchissement juin 2026	72,39
Facture	NORDNET	Tel urgence gîte abo juillet conso juin	9,99
Facture	NORDNET	Tel internet école abo juillet conso juin	46,90
Facture	TSA	tel internet mairie abo juillet conso juin	144,00
Facture	ADT LOIRE TOURISME	Redevance marque accueil vélo pour 3 ans	100,00
Facture	SIEL	Maintenance éclairage public et conso 2026	8505,95
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	Attribution de compensation juillet 2026	320,00

Facture	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	Travaux voirie Rue Grenette	1011,61
Facture	GRENAILLAGE 42	Travaux voirie Rue Grenette	1810,79
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	4 ventilateurs VENTILAZ pr école	169,96
Facture	CROQUIS	Maîtrise d'oeuvre travaux Castel des Arts	1584,00
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement WC église + gîte St Eustache	272,54
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement Local SHP	246,26
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement compteur forain Place Verdun	96,64
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement salle ERA	1784,43
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement mairie	176,08
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement ancien cimetière	71,42
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement WC carré Guirrier	160,72
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement ex-cccr	360,33
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement agence postale Point I	151,52
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement gîte Grenette	562,03
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Eau et assainissement caveau	197,92
Facture	API RESTAURATION	repas livrés en juillet 2026	286,76
Facture	MEUNIER ROMAIN SARL	Broyage d'accotement de voirie	2138,40
Facture	COUTON DIDIER	3 panneaux interdiction dépôt sauvage	123,84
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - juillet 2026 – AFF-2025-14689	67,67
Facture	SAUVELEC	Remise en route de l'alarme de l'école	84,00
Facture	COLAS LEA	Consultation 12/05/26 et formation agents école 19/06/26	166,00
Facture	SOU ECOLE ST H LE CHATEL	Subvention financement ventilateurs école	120,00
Facture	TOURISME A ST HAON	Subvention emploi d'été et achat smartphone	2129,90
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Nouveau cimetière	33,88
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Eau minérale agents techniques et alimentation pour ALP	22,20

Facture	BETAMAT DECO BRICO	marquage marches gîte, 5 serrures, clé local technique, eau démin pr véhicule élec, vis et équerre bac à sable, tuyau pr arrosage, béton et 3 poteaux pr panneaux PAV	240,60
Facture	LA POSTE	Feuilles d'état civil	33,76
Facture	SOROFI	Vanne et coude pr arrosage	35,51
Facture	ALUTEC MENUISERIES	Révision et graissage serrure anti-panique gîte du Castel	60,00
Facture	ADVMI	Vérification annuelle des extincteurs	294,60
Facture	SOLEUS	Contrôle annuel du city stade et des jeux d'enfants	390,00
Facture	VIRDJIL	Prestation DJ + montage et démontage sono	150,00
Facture	LA POSTE	Affranchissement juillet 2026	93,34
Facture	LA POSTE TELECOM	tel urgence mairie abo 09-07-26 au 08-08-26 et conso du 08-07-26	7,90
Facture	NORDNET	Tel d'urgence gîte abo août conso juillet	10,12
Facture	NORDNET	tel internet école abo août et conso juillet	46,90
Facture	ORANGE INTERNET	tel internet point I gîte castel abo 20-07-26 au 19-08-26 et conso 20-06-26 au 19-07-26	64,80
Facture	MARCHAND OLIVIER	Nettoyage WC publics juin 2026	114,00
Facture	MARCHAND OLIVIER	Nettoyage bibliothèque juin 2026	108,00
Facture	MARCHAND OLIVIER	Nettoyage école juin 2026	864,00
Facture	COMITE NATIONAL DES ACTIONS SOCIALES	Adhésion CNAS Myriam JAMES	224,00
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe de séjour gîte Castel des Arts 4eme trim 2025	19,20
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe de séjour gîte st eustache 4eme trim 2025	13,44
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte Saint-Eustache 1er trim 2026	3,68
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte Saint-Eustache 2ème trim 2026	48,76
Facture	MAISON PATAY	Etuve PATAY maintien et remise en t° 10 niv GN1/1	3261,64
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions CB régie ALP CANTINE juin 2026	3,76
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions GDF et CB régie locations juin 2026	184,51
Facture	URSSAF DU RHONE	Cot URSSAF - Rémunérations - août 2026	4036,12

Facture	CENTRE DE GESTION 42	Cot CDGFPT - Rémunérations - août 2026	81,16
Facture	CENTRE DE GESTION 42	Cot CDGFPT - Rémunérations - août 2026 Cotisations CDGFPT Additionnelle	14,21
Facture	IRCANTEC	Cot IRCANTEC - Rémunérations - août 2026	370,97
Facture	MNT	Cot MNT SANTE - Rémunérations - août 2026 - 042232-CVS/00	399,58
Facture	SIE ROANNE	Cot D.G.F.I.P. - août 2026	71,00
Facture	IRCANTEC	Cot IRCANTEC - Indemnités - août 2026	148,03
Facture	URSSAF DU RHONE	Cot URSSAF - Indemnités - août 2026	201,88
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	AC août 2026	320,00
Facture	BALLANSAT RENAISSANCE	Commande Mme MERIGOT	127,40
Facture	BALLANSAT RENAISSANCE	Commande Mme MERIGOT	498,36
Facture	GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS	Magnum pour Duo des 2 St Haon jv 2026	20,69
Facture	GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS	Pot Festival des Monts de la Madeleine	99,36

0'' - Information sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2026, la délégation de compétence a été utilisée 2 fois (cf. arrêtés A 2026-54, A 2026-62) :

Maître CREPET Christelle, 37 rue de la Forge 42 310 LA PACAUDIERE, a déclaré le 23 juin 2026 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1368 de 00 ha 01 a 45 ca « Saint-Haon-le-Châtel » appartenant à EPINAT Corinne domiciliée 501 Grand Chemin du Forez 42 370 SAINT HAON LE CHATEL.

Décision de non préemption.

Maître BONCHE Deborah, 58 Route de Saint Germain Laval 42 510 NERVIEUX, a déclaré le 07 août 2026 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 420 de 00 ha 03 a 65 ca « Saint-Haon-le-Châtel » et A n° 849 de 00 ha 03 a 27 ca « Saint-Haon-le-Châtel » appartenant à BERTRAND Annie domiciliée 200 rue Robert Barathon 42 370 RENAISSANCE.

Décision de non préemption.

0''' – Information sur la modification des régies de recettes des locations et de l'ALP-cantine

La salle Bel Air doit sortir de la régie des locations à partir du 1^{er} septembre 2026 en raison de la mise en place de la facturation électronique.

Par ailleurs, les locations qui restent dans la régie des locations (gîtes et salles d'exposition) ainsi que les repas de cantine et la garderie ne pourront plus être payés par chèque suite à des recommandations de la DGFIP.

A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 - Indemnités des conseillers municipaux délégués à compter du 01-09-2026 – modification de la déli 1 du 21-04-2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant les indemnités de fonctions de la Maire et des adjoints ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus ;

Mme la Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels la maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée à la maire de la commune.

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal a alloué, avec effet au 1^{er} mai 2026, une indemnité de fonction versée mensuellement au taux de 1.97 % de l'indice brut terminal de la fonction publique aux conseillères municipales déléguées suivantes :

- Mme Nadine BASSOT, conseillère municipale déléguée aux ressources humaines par arrêté municipal en date du 20 avril 2026,
- Mme Gilliane GUILLOD, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et aux affaires sociales par arrêté municipal en date du 20 avril 2026,
- Mme Claudine LIABOEUF, conseillère municipale déléguée au patrimoine par arrêté municipal en date du 20 avril 2026,
- Mme Nathalie DULAC, conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations et les commerçants et au cimetière par arrêté municipal en date du 20 avril 2026,
- Mme Chloé DUINAT, conseillère municipale déléguée à la communication par arrêté municipal en date du 20 avril 2026.

Mme la Maire propose d'allouer, avec effet au 1^{er} septembre 2026, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

- M. Michel HENRY, conseiller municipal délégué à l'entretien de la voirie, au fleurissement, à l'entretien des bâtiments communaux et aux actions culturelles par arrêté municipal en date du 18 août 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'allouer, avec effet au 1^{er} septembre 2026, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :
- M. Michel HENRY, conseiller municipal délégué à l'entretien de la voirie, au fleurissement, à l'entretien des bâtiments communaux et aux actions culturelles par arrêté municipal en date du 18 août 2026,
- Et ce, au taux de 1.97 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

2 - Désignation des représentants de la commune de Saint-Haon-le-Châtel au sein des commissions communautaires

Par courrier en date du 25 juin dernier et conformément au règlement intérieur des assemblées communautaires, M. le Président de Roannais Agglomération invite le conseil municipal à désigner par délibération un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les quatre commissions communautaires créées lors du conseil communautaire du 18 juin dernier.

Commission Ressources et aménagement du territoire - Finances, commande publique, aménagement de l'espace, mutualisation, services aux communes et solidarités territoriales : Sylvie VIGNIER se propose pour être représentante titulaire et Estelle DEMAIZIERE se propose pour être représentante suppléante.

Commission Attractivité du territoire – Culture, évènementiel, tourisme, sport et équipements structurants : Christian RICHARD se propose pour être représentant titulaire et Pascal DUSSUD se propose pour être représentant suppléant.

Commission Développement du territoire – Développement économique, cohésion sociale, santé, habitat et enfance-jeunesse : Corinne SÉRAN se propose pour être représentante titulaire et Nathalie DULAC se propose pour être représentante suppléante.

Commission Transition écologique, Cadre de vie et Mobilité – Mobilités, gestion des déchets, environnement, transition énergétique, adaptation climatique et cadre de vie : Claudine LIABOEUF se propose pour être représentante titulaire et Michel HENRY se propose pour être représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, désigne :

- A la commission Ressources et aménagement du territoire, Sylvie VIGNIER comme représentante titulaire et Estelle DEMAIZIERE comme représentante suppléante ;
- A la commission Attractivité du territoire, Christian RICHARD comme représentant titulaire et Pascal DUSSUD comme représentant suppléant ;
- A la commission Développement du territoire, Corinne SÉRAN comme représentante titulaire et Nathalie DULAC comme représentante suppléante ;
- A la commission Transition écologique, Cadre de vie et Mobilité, Claudine LIABOEUF comme représentante titulaire et Michel HENRY comme représentant suppléant.

3 – Tarifs des locations pour les contrats signés à partir du 1^{er} septembre 2026 pour la salle Bel Air et les salles d'exposition du Castel des Arts et sortie des locations de la salle Bel Air et du caveau de la régie des locations en lien avec la facturation électronique

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à voter les tarifs de locations pour les contrats signés à partir du 1^{er} septembre 2026 pour la salle Bel Air et le caveau (annexe 1), pour les gîtes communaux (annexe 2 inchangée) et pour les salles d'exposition du Castel des Arts (annexe 3).

En lien avec la facturation électronique, les locations de la salle Bel Air et du caveau doivent sortir de la régie des locations à partir du 1^{er} septembre 2026 pour faire l'objet de titres de recettes émis via la Trésorerie.

Dans ce cadre, il n'est plus possible de conserver les chèques de caution dans les dossiers de location. Par conséquent, en cas de dommages sur le matériel ou sur les locaux, il est proposé d'engager des poursuites de la façon suivante : un titre de recette supplémentaire émis via la

Trésorerie sera adressé au locataire correspondant au montant des factures des travaux et/ou d'achats nécessaires à la réparation ou au remplacement des éléments endommagés ou cassés.

Par ailleurs, il est proposé une augmentation de 20 € pour chaque location de la salle Bel Air pour compenser le prix du ménage augmenté de 20 €.

Enfin, à partir du 1^{er} septembre 2026, il est proposé que les locations de la salle Bel Air, du caveau et des salles d'exposition du Castel des Arts fassent l'objet d'un unique paiement au moins 15 jours avant la remise des clés (suppression des arrhes).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe les tarifs de locations pour les contrats signés à partir du 1^{er} septembre 2026 comme indiqué sur les tableaux annexés à la présente délibération,
- définit les modalités de locations de la salle Bel Air, du caveau et des salles d'exposition du Castel des Arts comme indiqué ci-dessus.

4 – Modification du règlement intérieur de la salle Bel Air et modification des documents contractuels

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de nouveau règlement intérieur de la salle Bel Air ainsi que les propositions de modifications des documents contractuels annexés à la présente délibération.

Les propositions de modification du règlement intérieur concernent les articles suivants :

Article 2 : notion d'arrhes supprimée.

Article 12 : contrat signé au moins 20 jours avant la manifestation et paiement intégral 15 jours avant la manifestation.

Article 15 : éléments du détail du ménage imposé avant état des lieux sortant.

Article 16 : ajout de la mention du titre de recette en cas de dommages adressé au locataire.

Le conseil municipal souhaite modifier **l'article 14** en précisant que le locataire doit avoir un téléphone portable chargé et **à disposition pour rester accessible** pendant toute la durée de la location pour alerter les secours

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte avec la modification souhaitée, le nouveau règlement intérieur de la salle Bel Air et les nouveaux documents contractuels.

5 – Subvention à l'association tourisme pour rembourser l'achat d'un matelas au gîte du Castel des Arts

Mme la Maire expose à l'assemblée que lors d'une location du gîte du Castel des Arts un matelas a été souillé d'urine. L'association tourisme l'a remplacé en achetant un nouveau matelas pour un montant de 196 €.

Mme la Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association tourisme d'un montant de 196 € pour rembourser l'achat de ce matelas.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention de 196 € à l'association tourisme pour rembourser l'achat de ce matelas.

6 – DM 3 : Frais d'accessibilité (2 tapis) + subvention à l'association tourisme

Mme la Maire présente la décision modificative au budget n°3 pour les tapis (investissement) et le matelas (charge de fonctionnement) :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2181 (21) - 192 : Install. générales, agencem	780,00		
21838 (21) - 112 : Autre matériel informati	-780,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6288 (011) : Autres services extérieurs	-196,00		
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes dr	196,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
0,00			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide cette décision modificative au budget n°3.

7 – Délégation du conseil municipal à Mme la maire pour déposer le dossier de déclaration préalable de travaux pour les travaux du gîte Saint-Eustache et des escaliers adjacents

Madame la Maire explique qu'avant d'entreprendre les travaux du gîte Saint-Eustache (murs de façade et porte) et des escaliers adjacents, il est nécessaire de déposer un dossier de déclaration préalable de travaux.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame la Maire à signer la déclaration préalable de travaux relative aux travaux du gîte Saint-Eustache (murs de façade et porte) et des escaliers adjacents.

8 – Création d'une réserve communale de sécurité civile

Une réunion intercommunale de sécurité civile a eu lieu le 17 juillet dernier à Cherier.

Cette réserve consiste à recenser au sein de la commune le matériel disponible et les personnes potentielles pour aider (volontaires bénévoles) en cas de crise ou de catastrophe. Ce vote est pour la création de cette réserve. Le conseil municipal est volontaire pour s'engager dans la démarche mais avant de prendre une décision, il souhaite obtenir des informations complémentaires à la réunion du 13 novembre prochain. Il n'y a pas de vote ce jour sur ce point.

Mme la Maire enverra à tous les conseillers le dernier plan communal de sauvegarde.

B - DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

9 - Programme Pluriannuel des Investissements – Présentation du tableau pour prise de connaissance et sélection des projets

Sylvie VIGNIER présente le tableau des projets et des emprunts en cours. Le conseil municipal doit se prononcer sur les priorités et engager les demandes de subventions. Une réunion devra être programmée sur ce sujet.

10 - Projet de l'association des amis du Jardin du Moyen-Age pour l'installation d'un four banal dans le jardin du caveau

Estelle DEMAIZIERE présente le projet d'Hubert SÉRAN d'installer un four banal. Le caveau serait le lieu idéal validé par M. Perrin (réfèrent de la commune à l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine). Le conseil municipal ne s'oppose pas à ce projet.

11 - Rapport d'activité de Roannais Agglomération 2025

Il n'est pas fait de commentaire particulier sur ce rapport.

12 – Réflexion sur la demande de subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2027 pour arriver à 11 700 € de dépenses HT

Cette enveloppe pourrait couvrir la réfection du city stade. Mais nous pouvons peut-être solliciter d'autres subventions (Caisses d'Allocations Familiales, FAFA, Région...). D'où l'intérêt de prioriser nos projets.

C – QUESTIONS DIVERSES

13 – Prochain Intra-muros de septembre : merci d'apporter vos idées, photos et autres commentaires que vous voudriez y voir figurer

Idées : city stade (réparation), lecture au jardin, soirées théâtrales, journée citoyenne et mise en lumière d'une maison, rappel des règles du tri, dossier containers des poubelles : incivilités.

14 - Prochain conseil municipal : Jeudi 8 octobre à 18h30

Estelle DEMAIZIERE présente au conseil municipal un registre de conseil municipal de 1796-1852.

Fin de séance à 20h44

La secrétaire de séance,
Nadine BASSOT



La Maire,
Estelle DEMAIZIERE

